

Souffel
WEYERSHEIM

www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 27 février 2024****sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire**

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 05
Élus présents : 24	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 04

03/2024 – Adoption du compte de gestion 2023

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Ce dernier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, il comporte la balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la commune.

A cet effet, le Conseil Municipal doit s'assurer que :

- le compte de gestion comprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés ;
- le trésorier ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'adoption du compte de gestion doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif et ils doivent être identiques.

A ce titre, le Conseil Municipal doit statuer sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le compte de gestion complet est transmis au Conseil Municipal par voie dématérialisée.

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission Finances en date du 12 février 2024 ;

Considérant que le résultat du compte administratif de la ville ne laisse apparaître aucune différence avec le compte de gestion ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 28 février 2024



Le Secrétaire de séance

Nadia THOMAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :
Publication numérique faite le 28 FEV. 2023